

aux chemins de fer sont justifiables puisque de nombreux autres moyens de transport sont subventionnés.

3. Plafond de 31,1 millions de tonnes:

Le plafond proposé de 31,1 millions de tonnes aura pour effet de décourager une production maximale. Comme le pays tout entier bénéficie de l'augmentation des ventes de grain, le pays tout entier souffrira d'une baisse de la production et d'une diminution des ventes. Tout comme le pays tire avantage des ventes de grain, il serait normal qu'il partage le coût du transport vers les ports, pas seulement une partie des coûts. L'agriculteur de l'Ouest ne devrait pas être pénalisé pour sa situation géographique ou pour sa capacité de produire plus.

4. Organisme du transport du grain:

Si un nouvel organisme est créé, il ne doit pas avoir le pouvoir d'intervenir dans le champ d'action de la Commission canadienne du blé qui est l'organisme central de vente. Les producteurs de l'Ouest se sont battus pour mettre de l'ordre dans la commercialisation de leurs produits et nous pensons qu'une intervention extérieure serait un pas en arrière. Avec le conseil consultatif élu par les agriculteurs, la Commission canadienne du blé est celle qui répond le mieux aux besoins des producteurs de l'Ouest.

En conclusion, nous aimerions mettre en lumière les difficultés économiques auxquelles devront faire face les producteurs si le projet de loi C-155 devait être adopté sans révision. La région de Talmage produit en moyenne 11 000 tonnes par année avec le coût de livraison de 46 076,60\$. A partir des chiffres donnés par l'honorable Jean-Luc Pépin, en 1983-1984, le même volume coûtera 51 605,79\$ et en 1992-1993, le coût passera à 292 586,40\$. Avec les 49 livres d'autorisation au silo et Talmage, cela représentera une augmentation moyenne de coût de 5 030,81\$ dollars par producteur, soit une augmentation totale de 246 509,80\$. Cette perte de revenu sera ressentie par tout le secteur du commerce aussi bien que par le producteur.

En résumé, nous pensons que le projet de loi C-155, dans son état actuel, ne tient pas compte des besoins de l'agriculteur de l'Ouest.

Pool du blé de la Saskatchewan, président du Comité,
Edward Pretty, Box 903, Weyburn.